SALLE DE PRIERE - EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

25 juin 2009, page 22

Siffredi: « Concernant le lieu de culte, rappelons qu'il n'y avait pas à Châtenay-Malabry de lieu de culte musulman, ce que je déplore. Seule une salle était réservée au sous-sol du foyer de l'Aftam pour les résidents. Avec le temps, certaines personnes de l'extérieur se sont appropriées le lieu. Nous avons donc tenté d'améliorer la situation en installant des préfabriqués et des locaux dignes pour ce culte. Il y aura à terme, sur la ville, un lieu de culte musulman reconnu. Nous travaillons à ce sujet avec les associations, et je vous assure que cela sera réalisé durant notre mandat, comme je l'ai annoncé durant la campagne électorale. Vous avez d'ailleurs assisté à une réunion à ce sujet. »

16 décembre 2010, page 11

Cécile Franchet: « Ma seconde question porte sur l'activité du centre Moïse Méniane. Effectivement, il est question de devoir de mémoire en rapport, en particulier, avec la Shoah. Au-delà, nous pensons également à la situation en Palestine, aux relations israélo-palestiniennes ainsi qu'à notre communauté musulmane à Châtenay. Cette délibération peut donc être mise en lien avec la démolition du foyer et la perte de la salle de prière. Je souhaite savoir si les élus du Conseil municipal vont aider cette communauté à retrouver un lieu de culte à la hauteur de ses besoins légitimes. »

Siffredi: « Concernant nos concitoyens musulmans et la salle de prière actuelle, je rappelle qu'il n'existe aujourd'hui, officiellement, aucune salle de prière. A l'origine, une salle existait dans le foyer de travailleurs gérée par l'AFTAM. Des gens l'ont ensuite occupée dans des conditions difficiles, si bien que la Ville a dû intervenir. Il s'agissait de se mettre en règle. Depuis, la Ville a mis à disposition des locaux à une association culturelle. En somme, grâce à notre action, cette salle de prière est légale. Lorsqu'elle sera démolie, les musulmans de Châtenay-Malabry pourront continuer à disposer d'un lieu de prière. Ce projet est par ailleurs déjà largement en cours. La communauté musulmane n'est pas inquiète à ce sujet, elle est tenue informée. Dans les mois à venir, nous déciderons en parfaite concertation de la nouvelle implantation de cette salle de prière. Malgré la volonté du Président de la République, la loi de 1905 demeure inchangée à ce jour.

Toutefois, nous devons désormais tenir compte du développement de la religion musulmane car, depuis 1905, elle est devenue la deuxième religion en France. Il n'est pas souhaitable que les gens prient dans des caves ou dans les rues. A ce sujet, même Monsieur HAMON, porte-parole du Parti socialiste, s'en est d'ailleurs ému, estimant anormal de voir des gens prier dans les rues. Nous devons donc permettre des lieux dédiés et dignes. La loi de 1905 ne permet pas cependant aux pouvoirs publics de financer la création de lieux de culte. Mais si nous n'apportons pas ce financement, nous risquons alors de voir des fonds venant de l'étranger avec des imams sous influence étrangère et du prosélytisme. Pour cette raison, je suis en accord avec le Président de la République désirant

modifier la loi de 1905. Il me semble préférable de changer les textes afin que les musulmans puissent, comme tous les autres croyants, pratiquer leur religion dans des lieux dignes et adaptés. Nous éviterons ainsi ces financements aux origines méconnues, provenant de l'étranger. »

28 juin 2012 pages 76 à 80

Karim Nadeau : « Ma question consiste à savoir s'il existe déjà « dans les tuyaux » un projet concernant une éventuelle utilisation de la salle polyvalente.

Sera-t-elle mise à disposition de l'association en charge du culte musulman à Châtenay-Malabry ? Depuis 1995, date à laquelle vous avez remporté votre premier mandat de maire, vous avez toujours indiqué aux populations d'obédience musulmane qu'elles pourraient bénéficier d'une salle de prière digne ; une salle qui ne serait pas en préfabriqué et cachée derrière un foyer Aftam aujourd'hui en phase de démolition.

Si cette salle est livrée le 15 janvier, peut-être cette association aura-t-elle l'opportunité de prier dans un lieu mis à sa disposition sous couvert de convention. S'agit-il d'un projet en lien avec cette salle polyvalente ? Pouvez-vous aussi évoquer au Conseil et à la population de Châtenay des discussions menées avec les différents représentants dont mon collègue, Monsieur Mustapha KORDJANI. »

Siffredi: « Nous en venons à présent au point central de vos interventions, à savoir l'utilisation de la salle. Selon vous, je me suis positionné en faveur d'un lieu de culte pour les musulmans à Châtenay. J'ai non seulement tenu de tels propos, mais de plus, les musulmans bénéficient déjà d'un tel lieu, mis à disposition par nous. Il ne s'agit pas d'une nouveauté, Monsieur NADEAU.

(Intervention hors micro)

Permettez que je finisse, Monsieur NADEAU. Je vais vous expliquer où ce lieu se situe si vous ne le connaissez pas ou si vous ne le fréquentez pas.

Nous allons faire un peu d'histoire. Ce lieu de culte était situé dans le foyer Aftam. Il existait une salle de prière à destination, simplement, des résidents du foyer. Au fil des ans, cette salle a été utilisée par d'autres personnes. A un moment, cette salle s'est avérée insuffisante, et des préfabriqués ont même été ajoutés derrière. Ces réalisations ont vu le jour grâce à des conventions votées en Conseil municipal. Nous avons mis ce lieu à disposition.

Je regrette pour ma part, que le Président de la République n'ait pas pu durant un temps, modifier la loi de 1905 afin de permettre aux musulmans de bénéficier de lieux de culte. Que cela vous plaise ou non, la France compte cinq millions de musulmans voire davantage. Comme les protestants, comme les juifs, comme les catholiques, il est normal qu'ils disposent de lieux de culte. Sinon où vont prier ces populations ? Dans la rue, comme nous l'avons vu à Paris ? Est-ce digne d'un pays comme le nôtre ? »

22 novembre 2012, page 54

Siffredi : « Je suis contre le fait d'acheter un terrain puis de laisser la communauté musulmane se débrouiller pour construire. J'y suis opposé pour deux raisons comme je vous l'ai déjà indiqué. Premièrement, comme nous le

relevons souvent à travers la presse, des fonds collectés disparaissent. Deuxièmement, l'argent amassé provient de l'étranger. Or avec ces fonds venus de l'étranger, le « paquet cadeau » comprend l'imam en provenance luiaussi de l'étranger et prônant certaines choses que je ne souhaite pas voir sur Châtenay-Malabry. »

22 novembre 2012, page 65

Siffredi: « Je regrette que le Président de la République précédent n'ait pas eu la majorité nécessaire afin de modifier la loi de 1905. Si la loi avait été changée, elle s'appliquerait désormais à tout républicain. Je regrette l'absence de cette modification. Car en 1905, la France ne comptait pas cinq millions de musulmans. Nous sommes à présent en 2012 et nous ne pouvons laisser les gens, à Châtenay comme ailleurs, prier dans les rues ou dans les caves. Il s'agit d'irrespect.

Encore une fois, en France comme à l'étranger, lorsque l'argent, en totalité ou en partie, provient de l'extérieur, il existe un vrai risque. En tant que Maire, je suis également tenu de veiller au respect de l'ordre public et il m'appartient de prendre le moins de risques possibles. Je peux vous inviter quand vous voulez dans certains endroits : si vous ne comprenez pas, nous vous amènerons un traducteur pour connaître le contenu des prêches et comment ils sont pratiqués. Pour ma part, je respecte les musulmans châtenaisiens français et je ne commets aucun amalgame : tous les musulmans ne sont pas des terroristes, mais certaines personnes utilisent cependant les faiblesses surgissant en période de crise. Dans certains quartiers, pas encore dans notre ville heureusement, des recrutements sont effectués. Je ne veux pas jouer ce jeu-là. Je regrette que la loi n'ait pas été modifiée, car il me semble préférable d'assumer nos responsabilités plutôt que de se réfugier derrière une loi datant de 1905 et non de 2012. Nous ne pouvons laisser réaliser un lieu de culte sans se préoccuper de la provenance de l'argent ni de ce qui se passe dedans. Je refuse de céder à cela. Je veux savoir d'où provient l'argent et je veux savoir ce qui se passe dedans. Voilà quelques années, le maire de Clamart a d'ailleurs fait la Une des journaux, non pas parce qu'il avait mis à disposition des locaux, mais par rapport à ce qui se passait dedans. Il ne maîtrisait rien, mais il s'est tout de même retrouvé en Une des journaux. Pour ma part, je veux bien faire la Une des journaux mais pas comme lui, en déclarant que je n'étais pas au courant des agissements au sein de la salle de prières : en étant au courant, au moins je sais pourquoi je suis dans les journaux. J'ai l'habitude d'assumer mes responsabilités et je les assumerai. »